

CONVENTION FEDERALE 4 FEVRIER

Plan

- Le 14 janvier: *Introduction*. L'idée de constitution
- Le Congrès Continental et les Articles de la Confédération (1776-1787)

- *L'arrière-fonds des débats*
- Le 28 janvier : Le Congrès Continental et les Articles de la Confédération
- Le 4 février : La convocation de la Convention (1785-1787)
- Le 11 février : Les états et les délégués
- Le 18 février : L'organisation de la Convention
-
- *Les débats et les décisions*
- Le 11 mars : La création du Sénat
- Le 18 mars : Le pouvoir du Congrès et des états
- Le 25 mars : La représentation et le vote
- Le 1er avril : La création de la présidence
- Le 8 avril : La création du judiciaire
-
- Le 6 mai : *Conclusion*. Amendements, droits de l'homme, ratification
-

JEFFERSON SUR LA PARALYSIE DU CONGRES

- I suppose the crippled state of Congress is not new to you. [i] We have only 9 states present, 8 of whom are represented by two members each, and of course, on all great questions not only an unanimity of States but of members is necessary. An unanimity which never can be obtained on a matter of any importance. The consequence is that we are wasting our time & labour in vain efforts to do business. – [ii] Nothing less than the presence of 13 States, represented by an odd number of delegates will enable us to get forward a single capital point. (Thomas Jefferson à George Washington le 15 mars 1784.)

LE VOTE CROISE EN BRETAGNE

- Après avoir consulté les registres de procès-verbaux de Bretagne, nous pouvons affirmer qu'en 1614 aussi bien qu'en 1576 les députés du clergé furent choisis par le tiers et la noblesse, pendant que les députés de la noblesse étaient élus par l'Église et le tiers et que ceux du troisième ordre se trouvaient désignés par les suffrages de nobles joints au clergé. C'est ainsi qu'en face du reste de la France, les Bretons entendaient choisir des députés formant un corps unanimement dévoué aux intérêts généraux de la province. (Georges Picot, *Histoire des états généraux*, 2^{ème} éd., t. V, p. 271-72.)

FAIRE LE CHOIX D'UNE PROCEDURE PAR UNE AUTRE

- Il fut résolu à la pluralité [majorité] des voix que pour le regard de l'élection d'un greffier & d'un président on y opinerait par bailliages, à la charge qu'à l'avenir tout ce qui se passerait par les voix des Etats serait décidé selon les provinces & gouvernements, & non par bailliages. (Charles Joseph Mayer (éd.), *Des états généraux et autres assemblées nationales*, Paris 1789, t. 16, p. 59.)

- Bruce Ackerman et Neal Katyal, « Our unconventional funding », *University of Chicago Law Review* 1995.

DEUX PROVERBES

- • Que le roi se méfie des faiseurs du roi
- • Que les faiseurs du roi se méfie du roi.

UNE TENTATIVE ECHOUÉE DE CONTRAINDRE LES CONSTITUANTS

- En déférant à cette demande [de la double représentation du tiers-état], sa Majesté n'a point changé les formes des anciennes délibérations : et quoi que celle par têtes, en ne produisant qu'un seul résultat, paraisse avoir l'avantage de faire mieux connaître le désir général, le Roi a voulu que cette nouvelle forme ne puisse s'opérer que du consentement libre des Etats généraux, et avec l'approbation de sa Majesté. (Barentin, *Archives Parlementaires* t. 8, p. 3.)

LE FUTUR ANTERIEUR

- In certain seasons of public danger, it is commendable to exceed power. The treaty of peace, under which we now enjoy the blessings of freedom, was made by persons who exceeded their powers. It met the approbation of the public, and thus deserved the praises of those who sent them. (George Mason, Federal Convention le 20 juin 1787.)

LA REALITE ET LES PERCEPTIONS

- Whether the United States in 1787 was *in truth* on the edge of dissolution is a question that will be argued among historians until the United States is no more. That the majority of the continental elite *believed this to be the truth* is the most solid, incontrovertible fact in the records of that year. (Clinton Rossiter, *1787 : The Grand Convention*, p. 57.)

LES VICES DE L'UNION SELON MADISON

- 1. Manquement par les Etats à obéir aux exigences de la Constitution
- 2. Usurpation par les Etats de l'autorité fédérale
- 3. Violations [par les Etats] des lois des nations et des traités
- 4. Violations réciproques par les états de leurs droits
- 5. Absence d'accord quand l'intérêt commun le demande
- 6. Absence de garantie aux Etats pour faire respecter leurs constitutions et leurs lois contre la violence intérieure
- 7. Absence de sanction [de la violation] des lois et de coercition dans le gouvernement de la Confédération
- 8. Absence de ratification par le peuple des Articles de la Confédération
- 9. La multiplicité des lois dans les Etats
- 10. La mutabilité des lois des Etats
- 11. L'injustice des lois des Etats
- 12. L'impuissance des lois des Etats
- (James Madison, « Vices of the political system », avril 1787.)

VIOLATIONS RECIPROQUES PAR LES ETATS DE LEURS DROITS

- *Trespases of the States on the rights of each other.*
- These are alarming symptoms, and may be daily apprehended as we are admonished by daily experience. See the law of Virginia restricting foreign vessels to certain ports--of Maryland in favor of vessels belonging to her own citizens--of N. York in favor of the same.
- Paper money, instalments of debts, occlusion of Courts, making property a legal tender, may likewise be deemed aggressions on the rights of other States. As the Citizens of every State aggregately taken stand more or less in the relation of Creditors or debtors, to the Citizens of every other States, Acts of the debtor State in favor of debtors, affect the Creditor State, in the same manner, as they do its own citizens who are relatively creditors towards other citizens. (Madison, “Vices of the political system of the United States”.)

LES SOUPÇONS DES ETATS

- Even during the war, when external danger supplied in some degree the defect of legal & coercive sanctions, how imperfectly did the States fulfil their obligations to the Union? In time of peace, we see already what is to be expected. How indeed could it be otherwise? [i] In the first place, Every general act of the Union must necessarily bear unequally hard on some particular member or members of it. [ii] Secondly the partiality of the members to their own interests and rights, a partiality which will be fostered by the Courtiers of popularity, will naturally exaggerate the inequality where it exists, and even suspect it where it has no existence. [iii] Thirdly *a distrust of the voluntary compliance of each other may prevent the compliance of any, although it should be the latent disposition of all.* Here are causes & pretexts which will never fail to render federal measures abortive. (Madison, “Vices of the political system of the United States”.)

L'AVERSION AUX PERTES DANS LE COMMERCE ENTRE ETATS

- Simon Kemp, « Psychology and opposition to free trade », *World Trade Review* 2007
- Jeffrey Berejikian and Bryan R. Early, “Loss aversion as motivation: The case of American trade policy”, 2008.
- (earlyb.myweb.uga.edu/Loss%20Aversion%20as%20Motivation.pdf)

LES VICES DES LOIS DES ETATS PIRES QUE LES VICES DE LA CONFEDERATION

- A constitutional negative on the laws of the States seems equally necessary to secure individuals against *encroachments on their rights*. The mutability of the laws of the States is found to be a serious evil. The injustice of them has been so frequent and so flagrant as to alarm the most steadfast friends of Republicanism. I am persuaded I do not err in saying that *the evils issuing from these sources contributed more to that uneasiness which produced the Convention, and prepared the public mind for a general reform, than those which accrued to our national character and interest from the inadequacy of the Confederation to its immediate objects*. A reform therefore which does not make provision for private rights, must be materially defective. (James Madison à Thomas Jefferson le 24 octobre 1787; souligné par moi.)

LES DROITS FONDAMENTAUX

- Nous tenons pour évidentes pour elles-mêmes les vérités suivantes : tous les hommes sont créés égaux ; ils sont doués par le Créateur de certains droits inaliénables; parmi ces droits se trouvent la vie, la liberté et la recherche du bonheur. (*Déclaration d'indépendance des Etats-Unis*, traduction par Thomas Jefferson.)

LES VIOLATIONS DE DROITS LES PLUS DECRIEES

- • la création de papier-monnaie
- • les mesures de soulagement en faveur des débiteurs (*debtor-relief legislation*)
- • les mesures de soulagement en faveur des imposés (*tax-relief legislation*)

L'ENJEU DE LA LUTTE DES CLASSES SELON MADISON

- La source de factions la plus commune et la plus durable a toujours été l'inégale distribution de la richesse. Ceux qui possèdent et ceux qui ne possèdent pas ont toujours eu des intérêts différents. Les créanciers et les débiteurs ont eu entre eux une semblable ligne de démarcation. L'intérêt de l'agriculture, l'intérêt des manufactures, l'intérêt du commerce, l'intérêt des capitalistes [*monied interest*], et d'autres intérêts moins importants, se forment nécessairement dans les nations civilisées et les divisent en différentes classes qui agissent d'après des vues et des sentiments différents. (Madison, *Le Fédéraliste* No. 10.)

ETATS DEBITEURS ET CREDITEURS

- Paper money, instalments of debts, occlusion of Courts, making property a legal tender, may likewise be deemed aggressions on the rights of other States. As the Citizens of every State aggregately taken stand more or less in the relation of Creditors or debtors, to the Citizens of every other States, Acts of the debtor State in favor of debtors, affect the Creditor State, in the same manner, as they do its own citizens who are relatively creditors towards other citizens. (Madison, “Vices of the political system of the United States”.)

- Jacques le Cacheux, « Budget européen : le poison du juste retour »
- (http://www.ena.lu/jacques_cacheux_budget_europeen_poison_juste_retour-01-19793)

ORIGINE DU PAPIER-MONNAIE (I)

- Avant la guerre : émission d'obligations garanties par les impôts futurs
- Pendant la guerre : dévaluation des obligations lorsque la garantie par les impôts futurs n'était plus crédible
- Après la guerre : achat à (souvent très) bas prix des obligations par des spéculateurs qui misèrent sur leur rachat à leur valeur nominale (en espèces) par le gouvernement
- Pression des spéculateurs sur le gouvernement pour augmenter les impôts afin de permettre le rachat des obligations à leur valeur nominale.
- Décision par les assemblées élues de forcer les spéculateurs à accepter de se faire rembourser en papier-monnaie.
- (Voir Farley Grubb, « The US Constitution and monetary powers: an analysis of the 1787 constitutional convention and the constitutional transformation of the US monetary system, » *Financial History Review* 2006.)

ORIGINE DU PAPIER-MONNAIE (II)

- Endettement des commerçants américains de gros envers leurs créditeurs anglais, qui insistaient sur le paiement en espèces
- Demande des commerçants américains de gros envers les commerçants de détail d'être payés en espèces
- Demande des commerçants de détail envers leurs débiteurs fermiers et artisans d'être payés en espèces
- Ventes forcées des propriétés afin de permettre ce paiement
- Actions populaires contre les cours de justice qui cherchèrent à faire exécuter les ventes forcées
- Jurys civils acquittant les débiteurs
- Décision par les assemblées élues d'émission de papier-monnaie
- (Voir David Szatmary, *Shay's Rebellion*, 1980)
-

INFLUENCE MINIMALE DE LA REBELLION DE SHAYS SUR LA CONVENTION ET LA CONSTITUTION

- Robert Feer, « Shays' rebellion and the Constitution : A study in causation », *New England Quarterly* 1966
- Bruce Ackerman et Neal Katyal, « Our unconventional funding », *University of Chicago Law Review* 1995.

LA VOIX PAISIBLE DE LA RAISON

- La voix paisible de la raison (*the mild voice of reason*), qui parle pour l'intérêt général et permanent, n'est que trop souvent étouffée, dans le corps politiques aussi bien que chez les individus, par les clameurs d'une impatiente avidité pour un gain immédiat et immodéré. (*Le Fédéraliste* No. 42.)

LA VOIX PAISIBLE DE L'INTERET BIEN ENTENDU

- En vain objectera-t-on que l'intérêt bien entendu du peuple est de ménager la fortune des riches, parce qu'il ne tarderait pas à se ressentir de la gêne qu'il ferait naître. Mais l'intérêt des rois n'est-il pas aussi de rendre leurs sujets heureux, et celui des nobles de savoir ouvrir à propos leurs rangs ? Si l'intérêt éloigné pouvait prévaloir sur les passions et les besoins du moment, il n'y aurait jamais eu de souverains tyranniques ni d'aristocratie exclusive. (*De la démocratie en Amérique*, éd. Pléiade, p.238).

- Woody Holton « Rebuttal » (réponse aux critiques dans un symposium sur son article « Primitive Accumulation »), *Labor : Studies in Working Class History of the Americas*, 2009.

LOUANGE DES REBELLIONS

- L'esprit de résistance au gouvernement est si précieux en certaines occasions que je voudrais toujours le voir en éveil. Il sera souvent exercé sans justification, mais c'est préférable à ne l'être jamais. J'aime une petite émeute de temps en temps. C'est comme un orage dans l'atmosphère. (Thomas Jefferson à Abigail Adams le 22 février 1787.)

L'ARBRE DE LA LIBERTE ARROSE PAR LE SANG (I)

- Le gouvernement anglais a tant de fois embauché des gazetiers pour qu'ils mentent en répétant sur tous les modes que nous sommes dans un état d'anarchie, que le monde a fini par le croire, la nation anglaise l'a cru, les ministres eux-mêmes l'ont cru et ce qui est plus extraordinaire, nous l'avons cru nous aussi. Mais où constater cette anarchie ? Où a-t-elle jamais existé si ce n'est dans le seul état du Massachussets ? Et l'histoire peut-elle produire un exemple de rébellion si honorablement conduite ? Je ne dis rien de ses motifs. Ils étaient ancrés dans l'ignorance, pas dans la méchanceté. Dieu nous préserve de jamais passer vingt ans sans une telle rébellion. Les gens ne peuvent pas être tous et toujours bien informés. Ceux qui ont tort seront mécontents en proportion de l'importance des faits sur lesquels ils se trompent. S'ils restent paisibles en se méprenant ainsi, c'est une léthargie, le signe annonciateur de la mort de la liberté publique. Nous avons eu treize états indépendants pendant onze ans. Il y a eu une seule rébellion. Cela revient à une rébellion en un siècle et demi par état. Quel pays a jamais existé pendant un siècle et demi sans rébellion ? Et quel pays peut conserver ses libertés si ses gouvernants ne sont pas prévenus de temps en temps que leur peuple conserve son esprit de résistance ? Qu'il prenne les armes. Le remède est de les rétablir dans le droit chemin quant aux faits, de les pardonner et de les pacifier. Que signifie quelques vies perdues en un siècle ou deux ? L'arbre de la liberté doit, de temps en temps, être arrosé du sang des tyrans, car c'est un engrais naturel. Notre Convention a été trop impressionnée par l'insurrection du Massachussets : et sous l'impulsion du moment, ils lancent un milan pour assurer l'ordre dans la basse-cour.
- (Thomas Jefferson à William Smith, le 13 novembre 1787.)

L'ARBRE DE LA LIBERTE ARROSE PAR LE SANG (II)

- La liberté de la terre tout entière dépendait de l'issue de la confrontation, et un tel prix fut-il jamais gagné avec si peu de sang innocent ? (Thomas Jefferson à William Short, le 3 janvier 1793, justifiant les massacres de septembre.)
- Du moins il ne dit pas, « Ce sang fut-il donc si pur? »